



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions d'accès au défilé du 14 juillet 2019 sur les Champs-Élysées

Question écrite n° 21690

Texte de la question

M. Laurent Garcia attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les conditions d'accès au défilé du 14 juillet 2019 sur les Champs-Élysées cette année pour les familles des personnes qui défilent. Chaque année, ce défilé attire de nombreux touristes, visiteurs et notamment des familles des personnes défilant. Parmi eux, de nombreuses personnes viennent de loin et financent leurs voyage et hébergement afin d'assister au défilé de leur proche et commémorer la fête nationale. Cette année, environ 4 299 hommes et femmes ont eu l'honneur de défiler. Le nombre est restreint et l'occasion pour certain est unique. Cependant, il semblerait que des accès aux Champs-Élysées pour assister au défilé aient été bloqués le matin par les forces de l'ordre, suite aux troubles créés par certains manifestants. À leur grande déception, des familles venues pour encourager et regarder leurs proches n'ont pas pu avoir accès à l'avenue des Champs-Élysées. Même si un dispositif de réservation de places aux titulaires de la carte citoyenne-citoyen de Paris pour assister au défilé depuis la tribune de la mairie de Paris en bas du parcours existe, il concerne seulement les habitants de la capitale et les places sont limitées. Il lui demande si une entente entre la mairie de Paris et le ministère des armées serait possible afin que les familles venant assister au défilé de leur proche puissent être munies de laissez-passer ou d'invitations spécifiques afin d'être assurées d'avoir accès aux abords du défilé sans contraintes.

Texte de la réponse

Le niveau de sécurité entourant la manifestation du 14 juillet dernier a rendu nécessaire la mise en place par la préfecture de police de mesures de sûreté adaptées et en particulier de contrôles renforcés des invités aux différents points d'entrée sur le site. Ce contrôle, constitué pour chaque invité d'un passage au détecteur de métaux, d'une fouille des sacs ainsi que d'une palpation, destiné à assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes lors de cette manifestation, a entraîné un allongement du temps d'accès. L'heure de clôture des accès a été fixée afin de permettre au plus grand nombre d'invités d'entrer sur le site de la manifestation, tout en prenant en compte les exigences liées à la sécurité et au protocole de la cérémonie. Des mesures visant à fluidifier encore l'accès des invités, et plus particulièrement des familles et proches des défilants, seront examinées avec attention dans le cadre de la préparation du prochain défilé du 14 juillet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Garcia](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21690

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6796
Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8775